



**CERTIFICAT SANITAIRE POUR L'EXPORTATION DE
CHIENS ET CHATS A PARTIR DU MAROC VERS LA
MAURITANIE**

MINISTÈRE:
STRUCTURE =
SERVICE:

I- IDENTIFICATION DES ANIMAUX:

Marque d'identification (tatouage, puce ou signe distinctif)	Espèce	Sexe	Race	Couleur	Age

II- PROVENANCE DES ANIMAUX:

- Nom et adresse du propriétaire:

III- DESTINATION DES ANIMAUX:

- Nom et adresse du destinataire:

IV- MOYEN DE TRANSPORT:

- Nature du moyen de transport :bateau, avion, autre (à préciser):

-Identification du moyen de transport : n° d'immatriculation, n° de vol

-Lieu d'embarquement:



[Handwritten signature]



V- RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Je soussigné, vétérinaire officiel certifie que les animaux désignés ci-dessus et examinés ce jour :

- 1) Ont été examinés au cours des 48 dernières heures, ont été trouvés en bon état de santé et n'ont présenté aucun signe clinique de maladies contagieuses propres à l'espèce;
- 2) Ont été identifiés à l'aide d'une marque permanente, préalablement à leur vaccination contre la rage;
- 3) Ont été correctement vaccinés contre la rage par un vaccin inactivé, et que 21 jours au moins se sont écoulés après la primovaccination antirabique :

- Nom du vaccin:
- Laboratoire producteur:
- Numéro du lot:
- Date de péremption : jj/mm/aaaa
- Date de primovaccination : jj/mm/aaaa
- Date du dernier rappel : jj/mm/aaaa

Fait à, le

Vétérinaire officiel (Nom et adresse)

.....

Signature et cachet

.....

